

Mairie de Loreux –

Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le 1^{er} avril à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jacqueline ECHARD, Maire.

Présents : Mesdames Jacqueline ECHARD, Jocelyne GERMAIN, Florence MAYER, et messieurs Joël HÉRISSET, Joël BRETON, Vincent DELATTRE, Tony CHARPENTIER, Pierre LECHKINE, Joël TASD'HOMME et Jean-Luc GILLET.

Absent/Excusé :

Procurations :

Madame Florence MAYER a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Aliénation des chemins de Loreux au Paliou et de la Lucasière à la Richardière.

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport. Ce dernier émet un avis favorable.

Madame le Maire propose de vendre aux propriétaires riverains le chemin de « Loreux au Paliou » et « de la Lucasière à la Richardière ».

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** la vente de ces chemins et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ainsi que l'acte authentique à la vente.

Subvention 2019

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- ✚ UNCAFN : 300,00 €
- ✚ LO.REUXNOUVE@U: 600,00 €
- ✚ ANACR : 100,00 €
- ✚ UNRPA : 1 300,00 €
- ✚ L'ADMR de Romorantin : 100.00 €

Gestion du terrain de tennis

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le terrain de tennis n'est plus utilisé depuis la dissolution de l'association. Madame le Maire propose l'utilisation gratuite du court à la condition de venir se présenter en mairie et d'y laisser son identité.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** l'utilisation du court dans ces mêmes conditions.

Demande d'aide financière – Yannis BAUDOIN

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande d'aide financière de Monsieur Yannis BAUDOIN, jeune administré de la commune de Loreux, actuellement en première année de BTS Management en hôtellerie-restauration au lycée de Blois. Ce dernier effectue un stage de trois mois à l'étranger. Monsieur BAUDOIN demande au conseil municipal de Loreux de lui accorder une aide financière. Mme ECHARD propose aux conseillers d'octroyer une participation de 100€.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** d'octroyer une aide financière de 100 €.

Suppression du budget C.C.A.S

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le CCAS de Loreux a été créé pour aider financièrement les habitants de la commune. Madame le Maire explique aux membres du conseil que depuis la loi NOTRe, les communes de moins de 1500 habitants ne sont plus dans l'obligation de créer ou de conserver un C.C.A.S.

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'en supprimer le budget annexe mais pas les instances.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** de supprimer le budget annexe du CCAS au 31 décembre 2018 et de reverser le résultat de l'année 2018 au budget de la commune.

Approbation des comptes de gestion 2018 - commune et assainissement

Madame le Maire présente les comptes de gestion 2018 dressés par Monsieur ESPINOSA, Trésorier. Après vérification du budget Commune et Assainissement 2018, des décisions modificatives qui s'y rattachent et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

✚ Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

✚ Déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets Commune et Assainissement dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote des Comptes Administratifs 2018 - commune et assainissement

Madame ECHARD présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2018 des budgets Commune et Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

Budget Commune :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	15 507,14 €	204 802,13 €
Dépenses	35 592,93 €	152 662,30 €
Résultat exercice	(D) 20 085,79 €	(E) 52 139,83 €
Report exercice n-1 (excédent)	135 198,75 €	285 005,79 €
Résultat cumule (excédent)	115 112,96 €	337 145,62 €

Budget Assainissement :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	4 838,58 €	9 262,66 €
Dépenses	966,65 €	9 480,24 €
Résultat exercice	(E) 3 871,93 €	(D) 217,58 €
Report exercice n-1 (excédent)	35 598,91 €	7 065,79 €
Résultat cumule (excédent)	39 470,21 €	6 848,21 €

Hors de la présence de Madame le Maire et sous la présidence de monsieur Joël HÉRISSET, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs des budgets Commune et Assainissement 2018.

Affectation de résultats – Budget commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jacqueline ECHARD, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif présente :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	152 662,30 €	Dépenses (a)	35 592,93 €
Recettes (b)	204 802,13 €	Recettes (b)	15 507,14 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	52 139,83 €	Résultat d'investissement (c=b-a)	- 20 085,79 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	285 005,79 €	Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	135 198,75 €
Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	337 145,62 €	Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	115 112,96 €

Décide d'affecter les excédents de fonctionnement et d'investissement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2019	
Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté : excédent)	337 145,62 €
Compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : excédent)	115 112,96 €

Budget assainissement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jacqueline ECHARD, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif présente :

Exploitation	
Dépenses (a)	9 480,24 €
Recettes (b)	9 262,66 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	(D) 217,58 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	7 065,79 €
Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	6 848,21 €

Investissement	
Dépenses (a)	966,65 €
Recettes (b)	4 838,58 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	(E) 3 871,93 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	35 598,91 €
Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	39 470,21 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter les excédents d'exploitation et d'investissement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2018	
Compte 002 (résultat d'exploitation reporté : excédent)	6 848,21 €
Compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : excédent)	39 470,21 €

Approbation des budgets primitifs 2019 - Budget commune

Après s'être fait présenté le budget primitif 2019 du budget commune s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	516 124,54 €	516 124,54 €
Section d'investissement	331 112,96 €	331 112,96 €
Total	847 237,50 €	847 237,50 €

Approbation des budgets primitifs 2019 – Budget assainissement

Après s'être fait présenté le budget primitif 2019 du budget assainissement s'équilibrant en dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	17 141,17 €	17 141,17 €
Section d'investissement	44 501,18 €	44 501,18 €
Total	61 642,35 €	61 642,35 €

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2019 du budget commune et du budget assainissement comme présentés ci-dessus.

Question diverses

- Pêche :

Madame le Maire informe les élus que la saison de pêche 2019 est lancée depuis le samedi 30 mars aux mêmes tarifs et conditions que les années précédentes.

- Nouvelle organisation concernant les demandes de réservation de la salle des fêtes :

Madame le Maire informe le conseil du changement d'organisation. Lorsqu'une demande de réservation de salle est faite, la secrétaire de mairie envoie un courrier pour demander les pièces à fournir ainsi que deux exemplaires du règlement intérieur avec la mention « en retourner un signé ».

- Gestion du courrier des élus :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une bannette est à leur disposition pour récupérer leurs courriers d'élus.

- Mise en place de la journée du 26 mai prochain – élections européennes

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un planning sera établi pour les heures de permanences concernant les élections européennes.

- Téléphonie mobile :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le cabinet en charge d'étudier l'emplacement de l'antenne est venu pour vérifier que l'emplacement proposé par la commune était recevable.

- Achat d'un garage à vélo :

Madame le Maire informe le conseil qu'un enfant de la commune, prenant le bus scolaire, a émis le souhait d'un abri à vélo proche de la salle des fêtes. Le conseil approuve cette idée.

- Transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes du Romorantinais et de Monestois :

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il faudra prendre une délibération avant le 30 juin pour transmettre ou non la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la CCRM à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Choix de la marquise :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré l'entreprise « histoire de jardin » pour le projet de changement de la marquise côté salle de belote. Le montant s'élève à 4 862,40€. Un fond de concours sera demandé à la CCRM.

Fin de séance : 19h45.